

 La fenêtre HYBRIDE	ZA du Haut Coin 44140 – Aigrefeuille sur Maine Tél : 02 40 33 56 56 - Fax : 02 40 06 68 12	Auteur : Freddy Thomin	Date : 27.06.2024
	Objet : OP Com 2 – Mois EXTRA Sportif		Page 1 / 2

## CONDITIONS ET REGLEMENT :

### Article 1 - Organisation du Concours

La société Minco, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 379 966 070, dont le siège social est situé dans la Zone Artisanale du Haut Coin, à Aigrefeuille sur Maine (44140)], organise un concours réservé à ses clients « diffus » (ci-après dénommé "le Concours").

### Article 2 - Conditions de Participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne morale passant commande pour une affaire en diffus à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 (ci-après "le Participant").

Pour être éligible, le Participant doit remplir les conditions suivantes :

Avoir passé des commandes d'un montant total minimum de 15 000 € (quinze mille euros) net hors taxes entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 31 juillet 2024.

Les commandes doivent être des commandes de menuiseries complètes destinées à équiper un pavillon d'habitation individuel (pavillons d'habitation - logements individuels).

Les commandes doivent être fabriquées dans les délais habituels (généralement autour de 10 semaines).

Les commandes doivent être validées (signée en bon pour accord) et planifiées fermes (modification impossible).

Cette offre est non cumulable avec toute autre opération ou remise commerciale.

La participation est automatique, il n'est pas nécessaire de s'inscrire.

### Article 3 - Modalités de Participation

La participation au Concours est automatique dès lors que les conditions de l'article 2 sont remplies. Aucune inscription n'est nécessaire.

### Article 4 - Désignation des Gagnants

Les participations seront validées après traitement et validation des commandes au plus tard le 6 septembre.

Les gagnants seront désignés à l'issue de l'opération après analyse des chiffres réalisés sur la base des commandes lancées en fabrication.

### Article 5 - Dotation

Les trois gagnants du concours seront désignés et recevront :

- 3<sup>ème</sup> place : coffret cadeau d'une valeur de 300€ à valeur au parc du Puy du Fou
- 2<sup>ème</sup> place : une carte cadeau d'un montant de 500€ à valeur sur le site <https://wecandoo.fr/>
- 1<sup>ère</sup> place : un vélo électrique fabriqué en France d'une valeur minimale de 2000€

Les dotations ne peuvent en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

### Article 6 - Information du Gagnant

Les gagnants seront informés par email au plus tard le 30 septembre.

### Article 7 - Remise du Lot

Les lots seront remis aux gagnants à l'adresse indiquée lors de la création de son compte client ou pourront être retirés au siège de Minco à une date convenue entre les gagnants et Minco.

### Article 8 - Utilisation des Données Personnelles

Les données personnelles des Participants sont collectées et traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles. Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à [adresse de contact].

### Article 9 - Responsabilité

 La fenêtre HYBRIDE	ZA du Haut Coin 44140 – Aigrefeuille sur Maine Tél : 02 40 33 56 56 - Fax : 02 40 06 68 12	<b>Auteur : Freddy Thomin</b>	<b>Date : 27.06.2024</b>
	<b>Objet : OP Com 2 – Mois EXTRA Sportif</b>		<b>Page 2 / 2</b>

Minco ne saurait être tenue pour responsable si, par suite de cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé.

#### **Article 10 - Acceptation du Règlement**

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la disqualification immédiate du Participant.

#### **Article 11 - Dépôt et Consultation du Règlement**

Le présent règlement est déposé chez Maître REYTER, huissier de justice au 12 Allée de la Maladrerie, 44120 VERTOU. Il est consultable sur le site internet <https://www.constat-44.com/> et peut être envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : [freddy.thomin@minco.fr](mailto:freddy.thomin@minco.fr)